Le Caveau funéraire : de quoi s'agit-il ?

Le Caveau Funéraire nommé aussi « caveau de famille » ou « caveau funèbre » est une fosse maçonnée, généralement en béton préfabriqué, destinée recevoir les cercueils.

De quoi se compose un Caveau Funéraire ?

Un **Caveau Funéraire** est bâti et composé de cases en béton correspondant au nombre de places voulues.
Séparés par des plaques de béton, les cercueils sont déposés les uns par-dessus les autres au sein d'un même caveau.
La case située la plus au-dessus est toujours vide : elle constitue un **« vide sanitaire »**.
Des urnes peuvent venir y côtoyer les cercueils.

Le monument funéraire

Appelé aussi tombe ou pierre tombale. Il est composé de 4 éléments :

- La semelle
- Le soubassement
- La pierre tombale
- La stèle

Le monument funéraire qui n'est que la partie visible de la sépulture, est conçu pour être placé soit sur une fosse en pleine terre, soit sur un **Caveau Funéraire**.

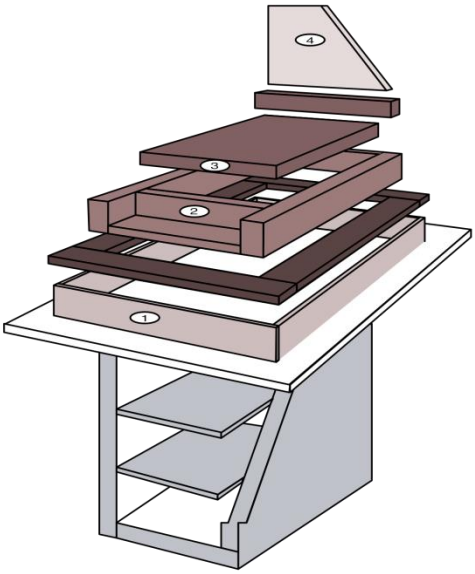

La construction d'un caveau relève du **savoir-faire d'un marbrier**. Il est fabriqué de façon à garantir une fabrication résistante :

- au temps ;
- à l'humidité ;
- au changement de température et aux variations climatiques.

Le monument mixte
Parce que dans certaines familles, le choix entre inhumation et crémation est partagé, un troisième type de monument s'est développé : **le monument mixte**.

Ces derniers se présentent sous l'aspect d'une tombe traditionnelle en présentant des cavités servant à recueillir les urnes. De cette façon, tous les membres d'une même famille peuvent alors être réunis sans que cela interfère avec les convictions et souhaits de chacun.

Dans le cas d'un caveau classique les urnes peuvent être disposées à l'intérieur avec les cercueils. La plaque tombale peut aussi être dotée de percements pour recevoir des urnes de type urnes-tombes. Les urnes peuvent enfin être collées sur la plaque tombale.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

L'acquisition d'un emplacement pour un **Caveau Funéraire** peut se faire par anticipation.

Il faut alors en faire la demande auprès de la mairie, qui délivrera une concession dont le prix est à verser immédiatement à la signature du contrat.

CONCESSION	15ans	30ans	50ans
CAVEAU ENFANT *(- de 5 ans)*/**CAVE-URNE** *(1 m2)*	**30 €**	**60 €**	**100 €**
CAVEAU SIMPLE *(1/3 places)*	**90 €**	**180 €**	**300 €**
CAVEAU DOUBLE *(4/6 places)*	**150 €**	**300 €**	**500 €**

ORNEMENTATIONS POSSIBLES	
Dalle / Stèle	**OUI**
Gravure sur monument : ***NOM – Prénom*** ***Dates naissance / décès***	**OUI**
Photographie sur monument :	**OUI**
Citation, épitaphe	**OUI** ▪ *Sur autorisation du Maire* ▪ *Par gravure sur monument ou sur plaque funéraire à poser*
Fleurs, Plantes & Arbustes	**OUI** ▪ *Les plantations en pleine terre sont interdites* ▪ *Uniquement en pot ou jardinière* ▪ *Sans débordement inter-tombe* ▪ *Hauteur limitée à 40cm*